



Nantes, le 11 août 2022

Direction générale territoires

Délégation Nantes

Service aménagement

Référence : S2022-08-2402

Affaire suivie par :

Philippe JAHAN

Tél. 02 40 13 11 20

RIVIERE ERDRE

AVIS AUX USAGERS

<u>ORIGINE</u> :	Conseil départemental de Loire-Atlantique Service aménagement – Unité voies navigables
<u>EMPLACEMENT</u> :	Écluse Saint Félix-Nantes
<u>DATE</u> :	A partir du 12 août 2022
<u>FAIT À SIGNALER</u> :	Regroupement bateaux – modification horaires éclusages

Vu l'arrêté cadre sécheresse en date du 29 mai 2020, vu l'arrêté préfectoral du 8 août 2022 instituant le passage au niveau « Alerte renforcé » et le déficit hydraulique annoncé,

Les usagers de l'Erdre sont informés des nouvelles dispositions de regroupement des bateaux pour le passage à l'écluse Saint Félix aux horaires suivants :

- du 12 au 15 août : **8 h 00, 10 h 00 et 18 h 00**
- du 16 au 18 août : **8 h 00, 10 h 00 et 12 h 00**
- les 19 et 20 août : **9 h 00, 11 h 00 et 13 h 00**
- le 21 août : **10 h 00, 13 h 00 et 16 h 00**
- les 22 et 23 août : **7 h 00, 14 h 00 et 18 h 00**
- les 24 et 25 août : **8 h 00, 16 h 00 et 18 h 00**
- du 26 au 31 août : **9 h 00, 11 h 00 et 18 h 00**

La situation étant inédite et possiblement évolutive, les usagers sont invités à se conformer aux consignes données par le personnel éclusier.

Pour le Président du conseil départemental
Le Directeur délégation Nantes

Matthieu JOURDAIN